

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an deux mille vingt-trois, le onze septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 05/09/2023 2023 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Éric RETAILLEAU, Charlotte DE VILLIERS, Sylvie BOUDAUD, Sylvie CAILLAUD, Alexandra FONTENEAU, Claude GELOT, Vincent MICHEL, Laurence MICHOT, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Geoffrey PUAUD, Henri RETAILLEAU, Cyril RAUTURIER.

Conseillère absente excusée : Virginie TALON

Secrétaire de séance : Henri RETAILLEAU

**23-43-04 PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION DE DECHETS MENAGERS**

Conformément à l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'élimination de déchets ménagers a été établi pour l'année 2022 par la Communauté de communes du Pays des Herbiers compétente en la matière depuis le 1^{er} janvier 1995.

Le maire est appelé à présenter ce rapport au Conseil Municipal.

Il est indiqué que ce rapport et l'avis du Conseil Municipal seront mis à la disposition du public à la mairie dans les conditions visées à l'article L. 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le public est avisé par voie d'affichage apposée en mairie au moins un mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination de déchets ménagers établi par la Communauté de Communes du Pays des Herbiers.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire

Patrice BERTRAND